

Code de Conduite des Fournisseurs du Groupe UNIPEX

Smart

Distributeur



Siège social : UNIPEX Solutions France

Nom	UNIPEX SOLUTIONS FRANCE
Adresse	100-101 Terrasse Boieldieu Tour Franklin La Défense Cedex 8 92042 Paris La Défense
Tel	01 47 32 81 30
Site Web	www.unipex.com
N° SIRET	410 532 196 00046
Code NAF	4675 Z
N° TVA CEE	FR 164 105 321 96
Statut juridique	S.A.S. au capital juridique de 5.410.200 € R.C. Nanterre B 410 532 196

Le groupe Unipex et ses filiales ("Unipex") s'engagent dans le Développement Durable dans sa déclinaison dédiée aux entreprises (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise). Cet engagement est destiné à garantir notre futur commun et ne vaut que s'il est partagé par nos partenaires. Il a pour but de soutenir et appliquer les principes fondamentaux dans le domaine des droits de l'Homme, des conditions de travail, de la santé et sécurité, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Cet engagement s'appuie sur les principes connus issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, de la Convention des Nations Unies contre la corruption ainsi que de la charte éthique d'Unipex. Il ne se substitue pas à la loi, à la réglementation et aux normes en vigueur aux niveaux local, national et international, mais a pour objet de les compléter.

Nous avons établi cinq exigences sociales et environnementales qui sont détaillées ci-après et dont nous considérons le respect comme facteur essentiel du développement durable. Ce code de conduite engage chaque fournisseur d'Unipex à s'assurer que lui-même et ses sous-traitants, fournisseurs, partenaires et employés (ensemble, le "Fournisseur") respectent ces principes et les autres obligations fondamentales prévues dans ce code et ce dans l'ensemble de leurs activités et partout dans le monde.

Cette démarche fait partie d'un programme d'amélioration continue afin d'en assurer l'évolution positive.



Nos activités

Unipex est un distributeur d'ingrédients de spécialité en Cosmétique, Chimie, Pharmacie, Food et Nutraceutique. Unipex dispose d'une capacité de formulation en partenariat avec un laboratoire dédié.

Nos valeurs

Une éthique sans faille
La passion de nos partenaires
Une énergie sans limite
Agilité & flexibilité dans toutes nos activités
Le plaisir au travail

RESPECT DE LA LOI

Le fournisseur se doit de respecter les normes, lois et autres réglementations en vigueur dans les différents pays où il exerce ses activités et où il s'approvisionne. Les obligations prévues dans ce Code de conduite ne se substituent pas à la loi. Ainsi, les dispositions les plus contraignantes entre celles prévues dans ce Code de conduite et dans la Loi, s'appliquent et, en cas de contradiction, celles prévues par la loi prévalent.

EXIGENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Droits de l'Homme

1. Le fournisseur promet et respecte les principes stipulés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et les principes directeurs de l'OCDE, dans sa sphère d'influence et ne se rend pas complice de violations de Droits de l'Homme.

Droit du Travail

2. Le fournisseur respecte la liberté d'associations et reconnaît le droit à la négociation collective
3. Il ne recourt pas au travail forcé ou obligatoire, sous quelque forme que ce soit
4. Il respecte la législation nationale en vigueur concernant l'âge minimum au travail, lequel ne doit pas être inférieur à 15 ans
5. Il s'abstient de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession
6. Il ne pratique ni n'admet aucune forme de punition corporelle, harcèlement moral ou physique ou tout autre abus

Santé et sécurité

7. Le fournisseur prodigue un environnement de travail sûr et sain afin d'éviter des risques pour la santé et sécurité, les accidents et les dommages corporels.

Environnement

8. Le fournisseur applique le principe de précaution face aux problèmes environnementaux
9. Il entreprend des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
10. Il favorise la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
11. Il met en place un système de management de l'environnement afin de diminuer les risques et les impacts négatifs par l'optimisation de sa consommation énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des déchets et l'optimisation de leur fin de vie, l'optimisation de sa consommation d'eau, l'amélioration de la qualité des eaux usées et le sourcing responsable de matières premières.

Sourcing responsable

Unipex s'engage sur la transparence du sourcing de ses matières et notamment sur les enjeux d'une huile de palme durable. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils contribuent activement à cette démarche tout en étant transparents sur la « supply chain » de leurs matières premières. Les ingrédients contenant de l'huile de palme devraient à minima être certifiés RSPO et idéalement faire l'objet d'une démarche NDPE (No Deforestation, No Peat, No Exploitation) et d'un reporting sur la progression des actions de transparence et de suivi.

Lutte contre la corruption

Le fournisseur agit contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin et ne collabore qu'avec des partenaires assurant les même engagement. Il assure notamment de respecter les obligations découlant du *Foreign Corrupt Practices Act* des Etats-Unis (FCPA) et des autres lois visant à prévenir la corruption des autres juridictions.